



LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Liaison piétonne entre la gare et la colline de Bel-Air

PASSERELLE DU MILLENAIRE

Préambule

La Ville de Neuchâtel va construire une passerelle pour relier le plateau de la gare à la colline de Bel-Air par-dessus la rue de Gibraltar. Un crédit de 1,55 million sera sollicité à cet effet par le Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 6 juin prochain. Cette passerelle laissera une trace durable du Millénaire en ville de Neuchâtel

La construction de « la passerelle du Millénaire » répond à un besoin d'utilité publique de relier la gare et l'Espace de l'Europe à la colline de Bel-Air, pour les piétons et les cyclistes, dans un secteur de la ville qui connaît un développement urbanistique important depuis la fin du XIXe siècle.

Cet ouvrage, dont la pose de la première pierre est prévue avant la fin 2011, soit durant l'année du Millénaire, assurera la pérennité de cette année exceptionnelle pour la Ville et le Canton de Neuchâtel.

Cette promenade urbaine est une opportunité exceptionnelle qui permet de relier deux quartiers de la ville, de connecter deux pôles cantonaux de formation, le Conservatoire de Musique de Neuchâtel (CMN), la Haute école de gestion (HEG) ainsi que la Haute Ecole de l'Arc jurassien (HE-Arc) d'une part et la faculté des sciences de l'Université (Unimail) d'autre part. Par ailleurs, cette passerelle est un élément important du projet d'agglomération.

Mesure d'agglomération

La passerelle du Millénaire a été retenue par la Confédération comme mesure du projet d'agglomération à réaliser jusqu'en 2012 et obtiendra par ce biais un subventionnement.

Concept architectural

Le concept architectural et structurel de la passerelle est issu d'une lecture attentive du site. La passerelle est sobre dans son rapport au paysage. Compte tenu de la topographie des lieux et de la proximité des bâtiments avoisinants, la démarche vise à exprimer ce nouveau trait d'union dans la ville à l'aide d'un dispositif sans sophistication inutile.

Répondant à la volonté de transparence, la structure métallique de la passerelle est concrétisée par des éléments élancés, dont la géométrie oblique s'inspire de l'arborisation présente sur les talus de part et d'autre de la rue de Gibraltar.

Le revêtement du tablier sera exécuté en bois ou en enrobé bitumineux. Un éclairage balise le cheminement. Des garde-corps en verre sérigraphié assurent la sécurité des usagers et la transparence de l'ouvrage.

Financement

Le financement de cet ouvrage dont le crédit sollicité est de 1'550'000 francs sera assuré par la Ville, l'Université de Neuchâtel ainsi que la Confédération. Cette dernière participe pour un montant équivalent à 300'000 francs. Le Département de la gestion du territoire a également manifesté son intention de soutenir financièrement ce projet. Une position formelle du Conseil d'Etat sera prise très prochainement à cet effet.

La participation de l'Université est de 100'000 francs et démontre le soutien de cette institution au projet de passerelle du Millénaire.

Calendrier

- 6 juin 2011 : Sollicitation du crédit au Conseil général
- Juin - juillet : Mise à l'enquête publique
- Octobre : Obtention du permis de construire
- Novembre : Pose de la première pierre
- Mars 2012 : Mise en service de la passerelle

En conclusion

La pose de la première pierre est prévue cette année. Dans cet esprit, le Conseil communal a décidé d'appeler cette passerelle, beau projet urbanistique et architectural qui reliera deux quartiers de la Ville, « Passerelle du Millénaire », puisque elle restera un élément construit emblématique de cette année exceptionnelle.

Avec la réalisation de la passerelle du Millénaire, et à travers la qualité atteinte de l'ensemble des aménagements, le quartier contribuera au rayonnement de la ville et du canton.

La passerelle du Millénaire pour franchir Gibraltar, quelle plus belle devise peut-on imaginer ?

Neuchâtel, le 27 mai 2011

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Renseignements complémentaires:

Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, tél 032 717 76 01

Courriel : olivier.arni@ne.ch

Olivier Neuhaus, architecte communal, tél 032 717 76 41

Courriel : olivier.neuhaus@ne.ch